

PLAN FILIERE EQUINE

2023-2027

Webinaires Centres Equestres

30 Janvier et 1^{er} Février 2024

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION



Sommaire

- **Le bilan 2023**
- **Rappel des axes du plan et des aides possibles pour les centres équestres**
- **Nouveautés 2024**
- **EquiConnect : rappel du dispositif et événements 2024**
- **Suivi des dossiers 2023 et obtention du financement**
- **Questions diverses**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION



Le bilan 2023

2023 : **Une année partielle** **mais un plan bien né**

● **Un démarrage progressif**

- Ouverture du portail d'aide **le 4 Juillet 2023**
- Ouverture de la plateforme EquiConnect **le 7 Septembre 2023**

● **Un fort succès à poursuivre**

- **Plus de 500 dossiers** déposés sur tous les volets du plan et **plus d'1,4 M€** de votés sur octobre et décembre 2023
- **Plus de 135 dossiers** déposés via le Support Plan Filière Equine commun CRE/ASECRAA
- Une répartition géographique homogène

510 dossiers déposés à date par 342 porteurs

Statut du demandeur	Nombre de dossiers déposés	Nb de porteurs	Nb dossiers éligibles ou en cours d'étude	Nb dossiers votés En 2023	Nb dossiers proposés en mars 24	Montant voté en 2023
Association ou syndicat d'élevage	7	7	1	0	0	0 €
Centre équestre	297	196	257	157	71	817 998 €
Comité régional d'Equitation	2	1	2	1	1	7 000 €
Eleveur d'équidés (agriculteur actif)	193	142	170	73	69	499 507 €
Entraîneur, centre d'entrainement des courses	2	2	2	0	0	0 €
Hippodrome	2	2	2	1	1	80 000 €
Professionnel de traction animale	7	7	7	3	3	7 933
Total général	510	357*	441	235	145	1 412 438 €

* Certains porteurs sont à la fois centre équestre et éleveurs

Zoom sur les Centres Equestres :

297 dossiers et 196 porteurs

Action	Nb de dossiers déposés	Nb dossiers éligibles	Nb dossiers votés En 2023	Nb dossiers proposés en mars 24	Montant voté en 2023
1.1 : Aide à l'acquisition de chevaux et poneys	18	16	10	6	40 110 €
2.1 : Aide aux investissements éco-responsables et de qualité	153	136	83	39	621 649 €
2.2 : Aide aux investissements pour la pratique de l'équitation	119	101	62	24	140 119 €
3.2 : Aide aux investissements pour l'accueil et la qualité des prestations des centres de tourisme équestre	5	4	2	2	16 120 €
Total	295*	257	157	71	817 998 €

* 2 dossiers non éligibles ont été déposés hors des aides directement accessibles aux CE listées ici

Zoom sur les Centres Equestres par axe

Achats de chevaux/poneys

Des besoins variés

- Une majorité entre 6000 et 8000€ HT à l'achat
- Quelques chevaux à 10/12000€ HT Galop 7, formation
- La possibilité de réserver, bien utilisée, mais ne pas trop attendre !
- Un besoin d'organiser les Rencontres pour faciliter les échanges

Cf EquiConnect

Et aussi, du matériel mutualisé pour les nouvelles activités

Voir avec les Commissions du CRE concernées pour les utiliser

- Un terrain et matériels de HorseBall obtenu en 2023
- Des obstacles/matériels pour le Cross et Attelage demandé en 2024

Investissements

Des priorités identifiées

- Des investissements structurels et conséquents : manèges, abris, boxes...
- Un focus fort sur la transition écologique et l'eau en particulier (projet récupérations des eaux de pluie, carrières en subirrigation...)
- L'intégration native du bien être animal dans les projets (amélioration des conditions des hébergement...)
- Des investissements pour le renouvellement du matériel d'instruction (bombes, selles, filets, ..) ou des obstacles principalement

Des dossiers parfois inéligibles ou rejetés

- Montant des dépenses trop faible, sous le plancher
- Du matériel non destiné à l'instruction collective

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION



Les Axes 1, 2 et 3 du plan 2023-2027

Axe 1 : Développement et valorisation d'un élevage de qualité

- Pour les centres équestres et traction animale

Acquisition d'équidés nés en Région



Valeur minimum **1000€**

Aide jusqu'à **50%**

Plafond **6000€/an** pour l'achat d'équidés

Achat de chevaux/poneys

Rappel des conditions

Acquisition de chevaux/poneys d'instruction – Renforcement de la cavalerie

Conditions principales pour le Centre Equestre :

- Etre basé en AURA, adhérent et labellisé FFE et avec au moins 30 licenciés* (millésime 2024 ou 2023)
- Avoir au moins un enseignant actif diplômé, avec carte professionnelle à jour – dirigeant, salarié, ou en prestation
- Les chevaux/poneys doivent être de race ou OC, nés dans la Région, avoir entre 4 et 8 ans, être propriété de leur éleveur, et disposer d'un certificat d'aptitude (modèle à disposition)
- Quelques modalités spécifiques, cf ajustements 2024
- Ils doivent être conservés 3 ans au moins
- Déclaration et vente obligatoires via le dispositif EquiConnect www.equiconnect-days.fr,

*2 licences vertes comptent pour une licence annuelle

Axe 2 : Développement économique et transition énergétique **des acteurs**

- **Pour toutes structures**

- Adaptation au changement climatique
- Hébergement et bien-être animal
- Amélioration des espaces de travail
- Matériel spécifique

Aide jusqu'à **40%**
Plafond **6000 à 20000€/an**
suivant les structures
+5% si label environnemental

- **Pour les centres équestres**

- Equipements pour la pratique et l'instruction

Aide jusqu'à **50%**
Plafond **2000 à 7000€/an**
suivant les structures

Dév. économique et transition énergétique

Rappel des conditions

Investissements dans les structures ou le matériel d'instruction

Conditions principales pour les Centres Equestres :

- Etre basé en AURA, et adhérent à la FFE
- Avoir au moins un enseignant actif diplômé, avec carte professionnelle à jour – dirigeant, salarié, ou en prestation
- Des montants d'aide variables en fonction du nombre de licenciés* (Millésime 2024 ou 2023), et des labels FFE de la structure

*2 licences vertes comptent pour une licence annuelle

Action 2.1 : les matériels éligibles (résumé 1/2)

Atténuation et adaptation au changement climatique

Production et économies d'énergie, écologie

Borne de recharge pour véhicules professionnels électriques,
Isolation, éclairage, gestion d'énergie
Plantation de haies – essences champêtres

Gestion de l'eau

Récupération/Stockage des eaux de pluie et douches
Pompes, filtration, acheminement des eaux
Drainage et subirrigation des carrières avec récupération des eaux

Gestion des effluents

Récupération/stockage/traitement des eaux brunes
Bennes et containers pour tri des déchets
Ouvrage de stockage (bennes, fosses, ..) yc toiture

Conditions et bien être animal

Qualité de l'air, humidité et ventilation

Equipements de ventilation, brumisateurs
Equipements pour la lumière naturelle ou antisolaire

Amélioration de l'hébergement

Abris, stabulations collectives, tapis/parois de boxes
Stabilisation des sols et chemins, clôtures sécurisées fixes
Aires de douche solaires

Alimentation

Stockage sécurisé des fourrages et aliments
Raccordement ou aménagement des points d'eau, abreuvoirs
Systèmes et équipements pour la distribution de nourriture

Action 2.1 : les matériels éligibles (résumé 2/2)

Conditions de travail

Entretien des espaces

Herses, barres de lissage, gyrobroyeurs, débroussailleurs..
Chaines, brouettes, remorques à fumier, ramasseurs de crottins
Arrosage automatique
Porte-obstacles, charrettes à fourrage

Amélioration des espaces de travail

Rond de longe (hors sol) , marcheur, tapis
Lices, pare bottes de manège et carrières
Couverture de carrière
Fibres naturelles ou synthétiques d'origine

Sécurité

Quai d'embarquement
Détection de présence, caméras de surveillance

Gros œuvre, construction

Matériaux uniquement

A noter :

Matériels d'occasion éligibles

1^{ère} main obligatoire ou 2^{ème} main par un professionnel, avec preuve d'achat , engagement sur l'honneur par le vendeur et garantie sur aides publiques précédentes

Montants d'aide en fonction de la taille de la structure

- Taux 40% sur les investissements – uniquement le matériel
- +5% pour les structures avec labels environnementaux
- de 5 à 14 licenciés : dépenses de 2000 à 15000€ > aide max 6000€ (hors label)
- de 15 à 30 licenciés : dépenses de 2000 à 20000€ > aide max 8000€ (hors label)
- de 31 à 150 licenciés : dépenses de 2000 à 35000€ > aide max 14000€ (hors label)
- plus de 150 licenciés : dépenses de 2000 à 50000€ > aide max 20000€ (hors label)

I demande par an maximum

Plancher des dépenses minimum – 2000€

Action 2.2 : les matériels éligibles (résumé)

Equipements pour la pratique de l'équitation

Equipements pédagogiques et techniques

Obstacles et accessoires, lices de dressage,
Matériels spécifiques aux nouvelles activités (ponygames,
horseball, western, ...)
Accessoires divers (cônes, cerceaux, barrières amovibles..)
Matériel Handicap (label EquiHandi Club demandé)
Chronos électriques, Sono, Talkies, Miroirs, Entretien du matériel, ..

Equipements de sécurité pour les chevaux et cavaliers

Selles (valeur max 1500€), filets, sangles, étriers, étrivières ...
Tapis, guêtres, guêtres de transport, harnais
Barres d'attache, armoires de rangement
Gilets de protection (hors Airbag), coques,
Casques (valeur max 100€), ..

Pour l'équitation d'extérieur

Hipposandales, sacoches, dispositifs réfléchissants
Clôtures déplaçables

Montants d'aide en fonction de la taille de la structure

- De 1 à 14 licenciés : aide forfaitaire de 2000€ max sur le matériel de sécurité
- Taux de 50% d'aide sur centres labellisés ou entre 15 et 30 licenciés, 40% sinon
- de 15 à 30 licenciés : dépenses de 1000 à 6000€ > aide max 3000€
- de 31 à 150 licenciés : dépenses de 2000 à 10000€ > aide max 5000€
- plus de 150 licenciés : dépenses de 2000 à 14000€ > aide max 7000€

I demande par an maximum

Plancher des dépenses minimum – 1000 ou 2000€

Axe 3 : Développement et promotion du Tourisme Equestre Régional

Accueil des cavaliers – Renforcement des structures pour l'hébergement

Conditions principales pour le Centre Equestre :

- Etre basé en AURA
- Labellisé Centre de Tourisme Equestre ou Cheval Etape depuis au moins 3 ans

Matériel éligible : Equipements mobiles ou démontables

- Yourtes, roulottes, tipis, bungalows toilés, chalets en bois, toilettes sèches, ..
- Le matériel doit être conservé 5 ans au moins

Valeur minimum **1500€**
Aide jusqu'à **40%**
Plafond **10000€/an**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION



Les ajustements 2024

Action 1.1 – Achat de chevaux/poneys

Ajustements spécifiques pour 2024

● Extension pour les chevaux/poneys éligibles

3 ans éligibles **en fin d'année** (pour vote en début d'année suivante)

3 ans non débourrés **uniquement pour les établissements équestres agréés** pour la formation CS Education et Travail des Jeunes Equidés – liste sur le site de l'IFCE

Acquisition possible auprès :

d'éleveurs professionnels non-naisseurs – **avec obligation de propriété de 3 mois minimum** des **associations** de reconversion de chevaux de courses, **reconnues par les maisons-mère**



● Des points avec des contrôles renforcés

Une attention particulière sur certains facteurs d'inéligibilité

Pas de liens familiaux et/ou capitalistiques entre les vendeurs et les acheteurs

Obligation du vendeur d'avoir une activité professionnelle avec un SIRET actif : retraités et particuliers non éligibles

Axe 2 – Développement des acteurs

Ajustements spécifiques pour 2024

- Investissements 2.1 : liste des matériels éligibles **affinée**

Gros œuvre **limité au matériau** – éligible à 40/45% comme tout autre

Retrait **des panneaux photovoltaïques**, - coût disproportionné / contrôles d'usage impossibles en autoconsommation – en cohérence avec les autres filières agricoles.

Projets pour **les salles d'accueil ou club house** non éligibles, considérés au même titre que **les espaces privés**

Ajout **des fibres** naturelles ou synthétiques **spécifiquement conçues pour les sols équestres** – fibres issues du recyclage exclues car qualité et impact environnemental non maîtrisés

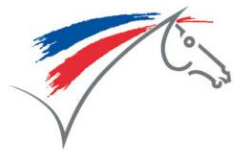
Déchets : Ajout des bennes/containers pour la collecte et le tri des déchets

- Investissements 2.2 : **Conditions précisées pour cibler les pratiques collectives**

Eviter l'usage individuel - bombes/casques -> Montant max 100€

- RAPPEL : Les airbags ne sont pas éligibles

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION



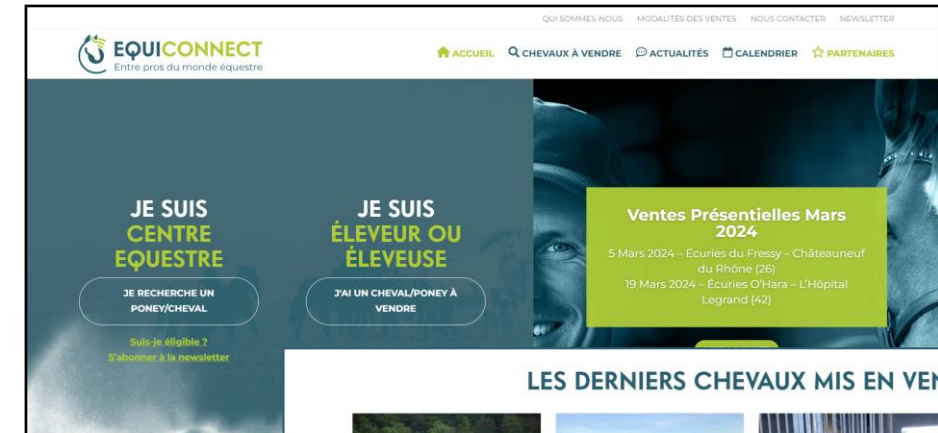
EQUICONNECT

Entre pros du monde équestre

● Un bilan positif !

- **Lancement le 7 Septembre 2023**
- **18** chevaux / poneys vendus
- **3** réservés (dossier d'aide en cours)
- **Une vingtaine de** chevaux disponibles sur equiconnect-days.fr

www.equiconnect-days.fr



● Un site en constante évolution...

- **Possibilité** de s'inscrire à **une newsletter** : Les Centres Equestres peuvent **recevoir une alerte** dès qu'un équidé est ajouté au catalogue virtuel
- Les éleveurs peuvent insérer **3 photos et 1 vidéo de leur équidé**



Rendez-vous aux **Ventes** **Présentielles 2024**



- **Rencontres et échanges entre professionnels de la filière**

- **Des présentations des équidés** au box, en main et/ou montés
- **Un espace restauration sur place** pour discuter en toute convivialité
- **Le Support Plan Filière Equine présent pour déposer** dans la journée les dossiers **et permettre** des ventes plus rapides
- **Rencontres avec** des fournisseurs de matériel **équestre**

- **Identifiez votre prochain achat et inscrivez-vous !**

- www.equiconnect-days.fr
- **Ou Contacter le Support Plan Filière Equine**

Calendrier 2024

● Dates pour les dépôts de dossiers pour 2024

Date des Commissions Permanentes (Votes)	22-mars-24	28-juin-24	27-sept.-24	20-déc.-24
Date limite de dépôt de dossier	Dépôt au fil de l'eau – anticiper 3 mois avant si vous visez une CP spécifique			
Date limite d'envoi pour dépôt délégué				
Comité d'Avis Elevage Axe 1	09-janv.-24	09-avr.-24	09-juil.-24	01-oct.-24

● Nos Evènements 2024 - Rencontres EquiConnect

- le 5 Mars à Chateauneuf du Rhône (26) – Ecuries du Fressy
- Le 19 Mars à l'Hôpital Legrand (42) - Ecuries O'Hara
- En cours de confirmation : Juin et Septembre/Octobre pour couvrir les autres zones de la Région

Suivi des dossiers 2023 – Comment obtenir **le versement** ?

- **Attendre l'arrêté attributif** pour commencer sa demande de paiement en ligne ou via le Support Plan Filière Equine (environ 4 à 6 semaines après la date de la CP) -> délivré par mail
- Remplir les **annexes** demandées lors de la demande de paiement (notice explicative disponible auprès du Support Plan Filière Equine)
- Paiement sur **factures acquittées** (*délai 1 à 2 mois après validation de la demande sur le portail de la Région*)
- Un **acompte intermédiaire possible** pour les subventions de 5000 € et +, sinon le solde uniquement
- **Trois ans** pour faire les dépenses à la date de la Commission Permanente
- **Changement de fournisseur possible** mais en restant dans le même type de dépenses

Exemple d'arrêté attributif et infos à renseigner



DIRECTION DES FINANCES
Département de Gestion Financière
Territoires et Mobilités
Site de Lyon

Votre interlocuteur :

Références à communiquer systématiquement :

Dossier : [REDACTED]
Bénéficiaire : [REDACTED]
AGRI (site Lyon)

Références internes :

N° dossier externe : [REDACTED]
Programme : [REDACTED]
Bénéficiaire : [REDACTED]
Opération : [REDACTED]
Imputation : [REDACTED]

ARRÊTÉ ATTRIBUTIF DE SUBVENTION

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

1

2

MODELE ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES (INVESTISSEMENT) CERTIFIEES PAYEES ET CORRESPONDANT A L'OBJET DE LA SUBVENTION

Demande d'acompte **Demande de solde** **date limite de réception au plus tard le 20/04/2027**

L'arrêté attributif de subvention ou la convention fait état, pour le règlement de votre subvention, de la production d'un état récapitulatif de dépenses. Cet état devra être identique à ce modèle ou reprendre les mêmes informations.

Factures à joindre obligatoirement en l'absence de visa d'un expert comptable (pour les personnes morales de droit privé).

Référence du dossier :	[REDACTED]
Libellé du projet :	Soutenir les acteurs de la filière dans des démarches écoresponsables et de qualité (2.1)
Période de prise en compte des dépenses :	du 07/07/2023 au 20/10/2026
Les montants saisis doivent être conformes à la comptabilité du bénéficiaire de la subvention, en fonction de sa situation fiscale	
Organisme Assujetti (montant HT)	<input type="checkbox"/>
Organismes Non Assujetti (montant TTC)	<input type="checkbox"/>
Organisme Assujetti partiel (HT/TTC)	<input type="checkbox"/>
Organisme NA mais activités ouvrant droit au FCTVA (HT)	<input type="checkbox"/>

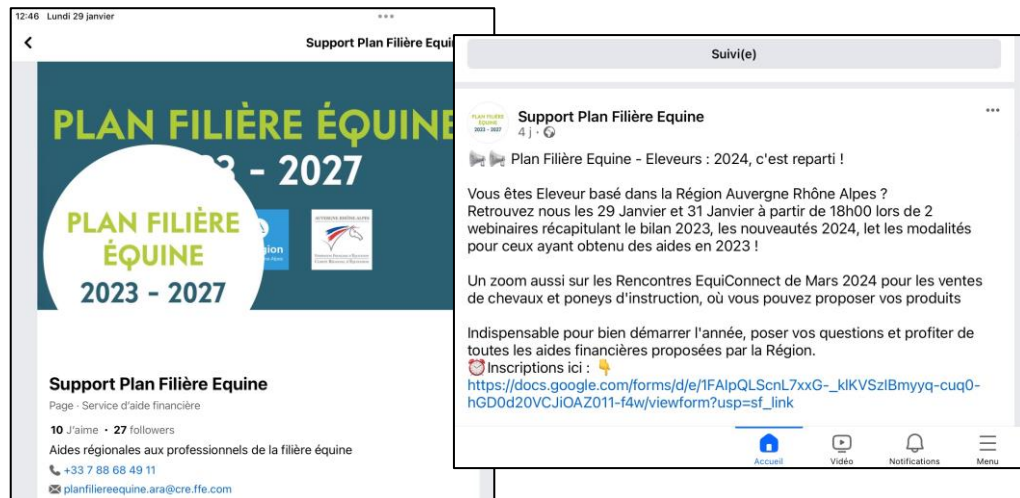
Dépenses directes d'investissement

Objet détaillé de la facture liée à la réalisation du projet	Nom du prestataire ou fournisseur	Date de la facture	Date de paiement (ou mandatement)	Montant comptabilisé et payé

Le Support Plan Filière Equine : un outil au service de tous

Une communication régulière

- **Des Webinaires** avec les Centres Equestres avec **les CDE** en appui, mais aussi les autres types de structures – élevage, traction animale, ...
- **Une page Facebook -à suivre !** – ouverte mi Janvier
- Rechercher « Support Plan Filière Equine », suivez et partagez !



Quelques chiffres et actions ...

- **Plus de 100 mails et 50 appels téléphoniques par semaine**
- **144 dossiers déposés en support délégué**
96 % d'éligibilité et une efficacité globale avérée pour les Porteurs et pour la Région
Sur la **commission de Mars**, plus de la moitié des dossiers qui vont être présentés sont **des dossiers en support délégué**
- Organisation des **Rencontres EquiConnect**
- Mise en place et suivi **des Comités d'Avis Elevage**

Les infos et les contacts

● La Référence : le site de la Région

- **Le Guide des Aides** pour avoir le détail de chaque action, le matériel éligible, ...
- <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides>
- **Le Portail des Aides** pour déposer votre dossier
- <https://aides.auvergnerhonealpes.fr>

● Le Support Plan Filière dédié

- Pour vous répondre à **vos questions** : éligibilité de votre structure, du matériel envisagé, ...
- Pour déposer **vos dossiers en dépôt délégué**
- Pour vous informer : documents de référence aussi disponibles <https://www.equitation-auvergnerhonealpes.com/planfiliereequine>
- Pour faciliter les échanges avec les équipes de la Région

Des contacts directs

- **1 personne** – Charlotte Salmon
- Une adresse mail planfiliereequine.ara@cre.ffe.com
- Une ligne téléphonique directe **07 88 68 49 11**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION



Vos Questions ?